

Image not found or type unknown



Procedures d'immigration (residence en france) et divorce

Par **inga**, le **17/06/2009** à **21:30**

Bonjour,

Es ce possible, apres avoir obtenue la carte de séjour (pour résider en france), d'initier une demande de divorce car la conviviabilité avec le conjoint est difficile. Il y aurait t-il des conséquences au cas ou une demande de Nationalité devrait se faire immediatement apres l'obtention de la carte de séjour. (mariée depuis Decembre 2004)

Merci de votre attention